

RAPPORT ANNUEL DU REGISTRARIAT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 - 2018

1. BILAN

1. OBJECTIFS DE L'UNITÉ POUR L'ANNÉE 2017-2018

La dernière année fut très difficile pour le Registrariat. La perte d'expertise due à plusieurs départs, combinée au transfert de responsabilités résultant de la réorganisation a eu raison de notre capacité à livrer des projets de développement ou à rédiger des projets de règlement. Nos énergies ont surtout été concentrées à l'administration du bureau et à la reconstruction des expertises.

1.1 Règlement sur le tutorat. Le projet de règlement recommandé par la RVD sera soumis aux instances à l'automne 2017 en vue d'une entrée en vigueur à l'été 2018. Une note de service du VRER expliquant le règlement sa mise en œuvre sera envoyée aux facultés.

Le projet de règlement fut étudié par un comité de la RVD et la version finale est présentement à l'étude en vue d'une recommandation au Comité des programmes.

1.2 Règlement sur la fraude. À l'automne 2017, un projet de modification du règlement sur la fraude sera présenté à la RVD et, si tout va bien, aux instances par la suite. Ce projet devrait, entre autres, revoir les infractions et les sanctions et clarifier le processus d'appel.

Par manque de temps, le Comité sur la révision du règlement sur la fraude ne s'est pas réuni durant la dernière année.

1.3 Plan de cours aux cycles supérieurs. À l'automne 2017, un projet de règlement sera soumis aux instances en vue d'une entrée en vigueur à l'été 2018.

Un projet de règlement fut préparé. Le Conseil de la FESR a toutefois rejeté l'idée d'un règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs. Le Sénat académique a demandé au Conseil de la FESR de reprendre ses travaux et de lui soumettre un projet de règlement, ce qui n'a pas encore été fait.

1.4 Flexibilité dans les programmes. Les travaux du Comité de la RVD sur la flexibilité dans les programmes se poursuivront. Une ébauche de projet de règlement pourrait être soumise à la RVD en 2018. Le projet de règlement sur le cumul des certificats est intégré à celui sur la flexibilité dans les programmes.

Puisque le temps à investir dans la rédaction des projets de règlement est beaucoup plus restreint qu'originellement prévu, le projet fut découpé en plusieurs morceaux à être présentés aux instances lorsque le temps le permettra. Un projet de règlement sur les mineures thématiques et sur la commutativité des mineures et des certificats fut rédigé et recommandé par la RVD.

1.5 Inscription avancée. Pour que l'inscription avancée ait lieu une première fois à l'hiver 2018 pour l'automne 2018, un travail de consultation et de planification doit avoir lieu au printemps et à l'automne 2017. Le Registrariat mènera l'équipe responsable de la mise en œuvre. Le Comité reprendra ses travaux afin de préparer la venue de l'inscription automatique.

L'inscription avancée fut déclenchée le 15 mars pour les étudiantes et les étudiants qui continuent leurs études à l'Université et le 7 avril pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants. Ce fut un succès retentissant! Pour la première fois, les étudiantes et les étudiants peuvent s'inscrire à une liste d'attente lorsqu'un cours est plein, ce qui fournit à l'Université des données sur la demande pour un cours favorisant ainsi une gestion de l'offre de cours plus adaptée aux aspirations des étudiantes et des étudiants.

1.6 Cours avec travaux pratiques et théoriques. Le Registrariat pilotera le processus de rédaction d'un nouveau règlement universitaire qui remplacera les règlements particuliers de la Faculté des sciences et de la faculté d'ingénierie portant sur les cours contenant des travaux pratiques et particuliers. Un projet de règlement sera soumis à la RVD à l'automne 2017.

Par manque de temps, les travaux sur ce projet de règlement ne furent pas entamés.

1.7 Normalisation des données. Avec la venue de la recherche institutionnelle au Registrariat, nous viserons à établir un seul ensemble de données normalisées pour l'ensemble de la communauté universitaire. Nous visons la création d'un Comité permanent sur la statistique et la donnée, qui aura le mandat d'établir une nomenclature universitaire, de normaliser les données, de proposer des

modèles de projection statistiques pour appuyer la gestion et mettre sur pied un programme de sondage de la population étudiante. La prochaine année en sera surtout une de préparation et de planification.

Ce dossier doit évoluer en parallèle à celui de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. Nous participons aux travaux de la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant (Comité de gestion et Comité sur la vie étudiante) visant à identifier les cibles. Une fois les cibles connues, nous pourrions organiser les données en conséquence.

1.8 Valorisation du leadership étudiant. Le Comité de la RVD poursuivra ses travaux en vue de mettre de l'avant de nouvelles initiatives et possiblement de nouveaux règlements universitaires pour valoriser le leadership étudiant.

Le Comité de la RVD a terminé ses travaux et déposé son rapport. Les Services aux étudiants et aux étudiantes œuvrent à la création d'un dossier para-académique pouvant faire état des accomplissements des étudiantes et des étudiants en dehors de leurs études.

1.9 Sanction d'un diplôme. Le Comité d'attestation des études recommande que l'on règlemente le processus de sanction et de révocation de la sanction d'un diplôme.

Par manque de temps, les travaux sur ce projet de règlement ne furent pas entamés.

1.10 Révision de la note finale d'un cours. Une réforme du règlement inclurait l'obligation pour l'étudiante ou l'étudiant de circonstancier sa demande et pourrait imposer un frais. Le règlement serait simplifié en combinant la procédure au département et en dehors du département et prévoirait un mécanisme pour les cas multiples dans un même cours.

Par manque de temps, les travaux sur ce projet de règlement ne furent pas entamés.

1.11 Inscription au diplôme. Le processus d'inscription au diplôme étant passé à l'électronique, le règlement doit être corrigé.

Par manque de temps, les travaux sur ce projet de règlement ne furent pas entamés.

1.12 Horaire de cours et horaire d'examen. La FÉÉCUM a récemment écrit au VRER pour lui demander de lancer le processus de préparation d'une politique ou d'un règlement sur les horaires de cours et d'examen, ainsi que sur les examens proprement dits. De plus, le Comité sur l'inscription avancée et automatique a recommandé que la préparation de l'horaire de cours soit automatisée et centralisée, comme c'est le cas pour l'horaire d'examen. Durant la prochaine année, le Registrariat proposera des moyens de répondre à ses demandes.

Un comité de la RVD fut créé pour rédiger un projet de règlement sur l'évaluation des apprentissages. Le comité en est au tout début de ses travaux et un projet de règlement pourrait entrer en vigueur en 2020. Pour ce qui est de la gestion centralisée de l'horaire de cours, cela nécessite un investissement que l'Université ne peut faire dans sa présente situation financière.

1.13 Transfert de crédits. Vu l'évolution des pratiques ayant trait au transfert de crédits, le règlement doit être rafraîchi. Le Registrariat va entamer des discussions avec la RVD visant la rédaction d'un projet de règlement.

Par manque de temps, les travaux sur ce projet de règlement ne furent pas entamés.

1.14 Études aux cycles supérieurs à mi-temps. Il s'agit de permettre les études autres qu'à temps complet dans des programmes d'études comportant une thèse, ce que le règlement universitaire des cycles supérieurs ne permet pas actuellement.

Ce projet, qui ne faisait pas partie du plan, a monopolisé une grande partie de notre temps de préparation des projets de règlement pour la dernière année. Un projet de règlement fut étudié et recommandé par la RVD et fut étudié une première fois par le Comité des programmes aux cycles supérieurs.

1.15 Système de gestion électronique de l'évaluation de l'enseignement. L'Université a résolu de transformer l'évaluation de l'enseignement en processus électronique administré à l'aide d'un logiciel nommé « Blue ».

À la demande du vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales, le Registrariat a pris en main le système de gestion électronique de l'évaluation de

l'enseignement. Après un projet pilote réussi à la Faculté d'ingénierie, le projet fut élargi à trois facultés (Administration, Éducation et Ingénierie) à la session d'hiver 2018. Tout porte à croire que nous sommes prêts à généraliser le système. Ce projet a puisé une importante partie du temps de l'Analyste fonctionnel du Registrariat et nécessitera un soutien chaque session d'études dorénavant. L'administration du système comprend la configuration du système pour chaque session d'étude, l'importation des données sur les cours et les inscriptions, la vérification et la validation du système, les communications aux répondants, la collecte de données, la compilation des données et la production des rapports. L'administration du système nécessite une certification de l'administrateur, qui doit être renouvelée périodiquement.

2. RESSOURCES HUMAINES

La dernière année en fut une de transition au Registrariat. Faisant suite au départ à la retraite de Valmond Cormier; véritable mémoire vivante des dossiers des études, Sylvie Doiron s'est jointe à l'équipe en tant que nouvelle responsable des dossiers étudiants.

L'équipe a aussi accueilli Michèle Boudreau en tant que nouvelle responsable des horaires et des locaux après le départ de Francine Arsenault, qui occupait le poste depuis plusieurs années. Michèle partira en congé de maternité en juillet. Nous avons embauché Guylaine Losier pour la remplacer jusqu'en juillet 2019.

Le 21 mai, le Registrariat recevra une nouvelle venue, soit Marie-Pier Imbeault, qui remplacera Brigitte Basque, passée à l'École de psychologie le 1^{er} mai.

L'adjointe administrative du Registrariat partira à la retraite au plus tard au mois de juin 2019, mais probablement d'ici au 31 décembre 2018.

3. OBJECTIFS DE L'UNITÉ POUR L'ANNÉE 2018-2019

Vu la nouvelle donne au Registrariat, les objectifs pour l'année 2018 – 2019 devront être beaucoup moins ambitieux que pour l'année précédente.

3.1 Inscription automatique

L'inscription avancée ayant maintenant été déployée, nous tournerons notre attention vers la deuxième partie du projet, soit l'inscription automatique aux cours d'une première session des étudiantes et des étudiants admis à un programme de premier

cycle. Nous entamerons les travaux du Comité pour définir les paramètres du projet et pour préparer le terrain aux modifications au système et aux pratiques administratives qui devront précéder la mise en œuvre.

3.2 Règlement sur l'évaluation des apprentissages

Les travaux du Comité de la RVD sur l'évaluation des apprentissages se poursuivront et une première ébauche pourrait être soumise à la RVD d'ici la fin de l'année. Le nouveau projet de règlement pourrait être en vigueur à l'automne 2020.

3.3 Règlement sur le tutorat

Le travail de rédaction étant terminé, il reste l'approbation par les instances et l'entrée en vigueur. Le projet sera soumis au Comité des programmes en juin et pourrait être étudié par le Sénat à l'automne 2018. Si tout va bien, il entrera en vigueur en juillet 2019.

3.4 Mineures thématiques et commutativité des certificats

Un des éléments de la flexibilité des programmes, le décloisonnement des mineures thématiques et la commutativité des mineures et des certificats fera l'objet d'un projet de règlement. Le projet fut déjà recommandé par la RVD et devrait être soumis aux instances pour approbation à l'automne 2018.

3.5 Valorisation du leadership étudiant

Faisant suite au rapport du Comité de la RVD sur la valorisation du leadership étudiant, le Registrariat rédigera un projet de règlement sur les listes d'honneur des doyennes et des doyens. Le projet sera soumis à la RVD pour étude.

3.6 Politique sur l'horaire de cours

Dans le cadre du projet sur l'inscription avancée, le Registrariat a rédigé et soumis à la RVD un projet de politique sur l'horaire de cours. L'ébauche de cette politique fut mise à l'essai durant la dernière année pour que la RVD puisse la peaufiner et la recommander aux instances à l'automne 2018.

3.7. Plan de cours aux cycles supérieurs

Conformément à la volonté exprimée par le Sénat, le Registrariat collabora avec la FESR à la rédaction d'un projet de règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs.

3.8. Études à mi-temps aux cycles supérieurs

Le projet de règlement sera soumis une seconde fois au Comité des programmes des cycles supérieurs et, éventuellement, au Conseil de la FESR, au Comité des programmes du Sénat académique et au Sénat académique afin qu'il entre en vigueur en juillet 2019.

3.9 Système de gestion électronique de l'évaluation de l'enseignement

Après le succès des projets pilotes, le système sera appliqué à tous les cours offerts à l'UMCM à chacune des trois sessions d'études en 2018 – 2019.

3.10 Transition et formation

Vu le roulement de personnel et les départs prévus, le Registrariat s'investira dans la reconstruction de l'expertise et la formation de son équipe.

3.11 Nouvelle version de Banner (Socrate)

L'année 2018 – 2019 sera charnière pour le Registrariat, puisqu'une partie du système de gestion électronique du dossier étudiant (Socrate) passera à une nouvelle version, ce qui forcera notre équipe à apprendre une toute nouvelle façon de coder l'information au système.

3.12 Incompatibilité des mineures et majeures

La croissance du nombre de mineures nous pousse à définir des règles de compatibilité entre certaines mineures et certaines majeures ou de certaines mineures entre elles. Une grille de compatibilité sera rédigée et présentée à la RVD en vue d'une présentation aux instances à l'hiver 2019.